

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/26

ORDRE DU JOUR :

N°2026/07 : Approbation du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025

N°2026/08 : Affectation des résultats de l'exercice 2025 sur le budget 2026

Questions diverses :

- Permanences bureau de vote élections municipales du 15/03/2026

Le 10 février 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de MOULIN-NEUF dûment convoqué le 3 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ELIZABETH Georges.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Procurations : 0

PRÉSENTS : M. Georges ELIZABETH, M. Francis PARROT, Mme Marie-Claude DUCOS, Mme Christiane CHEVREUL, M. Jean-Pierre MATHIEU, M. Frédéric ALAIRE, Mme Florence BELLANGER, M. Jacques JOUSSON, M. Michel LALLEMAN, Mme Marie-France FATTORE, Mme Rosita POUILLE, Mme Stéphanie COUSSIN, M. Jean-Claude BOISSART.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Joël LAFON, Mme Christelle FALQUIET

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18H30 et annonce l'ordre du jour.

Madame Marie-Claude DUCOS a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2026 et ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour relative à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE24. Accord de l'assemblée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2026/07 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025

Vu la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune dont les résultats détaillés ci-dessous ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément aux dispositions Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		549 082,03		26 422,69	0,00	575 504,72
Opérations de l'exercice	619 033,39	714 440,34	326 809,56	412 668,23	945 842,95	1 127 108,57
TOTAUX	619 033,39	1 263 522,37	326 809,56	439 090,92	945 842,95	1 702 613,29
Résultats de clôture		644 488,98		112 281,36		756 770,34
Restes à réaliser		0,00	170 000,00	85 000,00	85 000,00	
TOTAUX CUMULES	619 033,39	1 263 522,37	496 809,56	524 090,92	1 115 842,95	1 787 613,29
Résultats définitifs		644 488,98		27 281,36		671 770,34

Le conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBSERVATIONS :

Georges ELIZABETH : Il y a une augmentation significative des dépenses sur la ligne « Eau et assainissement » qui s'explique par une forte consommation d'eau au groupe scolaire/centre de loisirs. Nous allons demander l'installation d'un sous-compteur pour le centre de loisirs.

Frédéric ALAIRE : à quoi correspond la ligne 62876 ?

Georges ELIZABETH : cela correspond aux frais que l'on paye au GFP de rattachement (groupement à fiscalité propre), en l'occurrence à la Communauté de Communes. Il s'agit pour 2025 du rattrapage des frais liés au recrutement d'un conseiller numérique.

Francis PARROT : on peut constater que la ligne « frais SMICVAL » a bien diminué. Cette baisse est dû à une révision du contrat.

Rosita POUILLE : à quoi correspond la ligne « 64118 autres indemnités » ?

Georges ELIZABETH : cela correspond à l'imputation budgétaire du régime indemnitaire du personnel et des heures complémentaires d'un agent à temps non complet.

Rosita POUILLE : à quoi correspond la ligne « frais de télécommunication » ? Le montant est assez élevé ?

Georges ELIZABETH : cela correspond aux abonnements téléphoniques de la mairie, du groupe scolaire et de l'agence postale (ligne résiliée en décembre 2025).

Georges ELIZABETH : on constate que les dépenses de fonctionnement ont baissé par rapport à l'année 2024. On constate également une baisse des dépenses d'investissement.

L'augmentation des recettes d'investissement s'explique par la réception des soldes des subventions des travaux de la salle des sports.

En conclusion pour l'exercice 2025, les résultats sont excédentaires en fonctionnement et en investissement.

DECISION : 11 pour, 1 abstention

DELIBERATION N°2026/08 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BUDGET 2026

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur ELIZABETH Georges, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 et le quorum étant atteint, décide de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	A=	excédent :	95 406,95 €
Résultat reporté antérieur :	B=	excédent :	549 082,03 €
Résultat de clôture à affecter :	C(A+B) =	excédent :	644 488,98 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	85 858,67 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	26 422,69 €
Résultat comptable cumulé :	D/ excédent :	112 281,36 €

Restes à réaliser au 31/12/2025

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	170 000 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	85 000 €
Solde des restes à réaliser :	E/ - 85 000 €

Besoin (-) réel de financement F (D-E) = 85 000 €

Affectation des résultats sur le budget 2026

002 – Excédent reporté à la section de fonctionnement :	549 082,03 €
001 – Excédent reporté à la section d'investissement :	112 281,36 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé :	95 406,95 €

OBSERVATIONS :

Pas d'observations

DECISION : 11 pour, 1 abstention

DELIBERATION N°2026/09 : SDE24 - Adhésion de la communauté d'agglomération du grand Périgueux – éclairage public des ZAE

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à la carte :

- La compétence Eclairage public des parcs d'activités (ZAE)

Le 7 janvier 2026, le comité Syndical du SDE 24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et le transfert de la compétence Eclairage Public des parcs d'activités (ZAE) au SDE 24 dans le respect de l'état contradictoire accepté par les deux assemblées en date du :

- 11 décembre 2025 concernant le SDE 24

- 18 décembre 2025 concernant la Communauté de Communes du Grand Périgueux.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE 24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE 24
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

OBSERVATIONS :

Frédéric ALAIRE : ce transfert n'est pas anodin d'un point de vu financier pour la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Francis PARROT : En effet, on peut s'interroger sur le fait que le parc de luminaire des ZAE, objet de ce transfert, est vétuste donc cela pourrait conduire à une augmentation des tarifs d'intervention du SDE24. Il est clair que le Grand Périgueux va être gagnant dans ce transfert.

Georges ELIZABETH : peut-être que la Communauté d'Agglomération va contribuer plus.

DECISION : Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Elaboration du tableau des permanences du bureau de vote de l'élection municipale du 15 mars 2026

8h00/10h30	ELIZABETH Georges	DUCOS Marie-Claude	POUILLE Rosita	BELLANGER Florence
10h30/13h00	FATTORE Marie-France.	COUSSIN Stéphanie	LAMOTHE Annick	MATHIEU Jean-Pierre
13h00/15h30	PARROT F.	LALLEMAN Michel	CHEVREUL Christiane	LAFON Joël
15h30/18H00	ALAIRE Frédéric	KOMOROWSKI Isabel	JOUSSON Jacques	BOISSART Jean-Claude

- ✓ Stéphanie COUSSIN rappelle qu'il y a une panne d'éclairage public dans le secteur de Soubie. Cette panne additionnée au retrait de la chicane rue Michel Montaigne pose un réel problème de sécurité dans ce secteur.

Georges ELIZABETH : cette chicane est définitivement supprimée. Les services de la Communauté de Communes considèrent que cette chicane est dangereuse et ne règle pas le problème de sécurité. La semaine prochaine, une réunion se tiendra pour envisager la création d'un ralentisseur à la place.

La séance est levée à 20h15

Le secrétaire,

Marie-Claude DUCOS



Le Maire,

Georges ELIZABETH

